Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602008-DE

2026-02-008
Séance du Mardi 10 Février 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Absents représentés	2
Absents excusés	1
Absents	

L'an deux mil vingt six, le dix Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le quatre Février deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume

Excusés : Excusées ayant donné procuration : Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile à Mme BEAUDOUIN Bénédicte, Mme DENIS Alexandra à M. SOURDRIL Guillaume
Excusés : M. MAQUIGNEAU Eric

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. BOINET Philippe

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	18	0	0	

2026-02-008 – SUBVENTIONS – Electricité Association Oxygène

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu du projet de renouvellement urbain engagé dans le centre bourg, L'association Oxygène disposant de locaux dédiés a quitté les lieux. Un nouveau local a été aménagé et les travaux de rénovation ont été réalisés par les bénévoles de l'association. Le local est loué depuis juillet 2022 par Monsieur Raison à l'association Oxygène.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602008-DE

D'un point de vue financier, **une étude comparative des coûts avait été effectuée** :

	Local base 2020/2021	Local futur au 01/07/2022
Loyer		2400 €/ an TTC
Electricité	3 500 €	maxi 6000 Kwh/an (estimation 1500 €)
Eau	Prise en charge commune	Prise en charge par l'asso
TOTAL	3 500 €	3 900 €

Monsieur le Maire rappelle qu'en réunion de conseil municipal du 22 octobre 2021, les élus avaient accepté le principe de subventionner tous les ans sur la période 2022-2026 l'association Oxygène au titre des charges d'électricité liées à l'activité aquariophilie au vu des factures présentées, et dans la limite de 6 000 KWh par an.

En 2025, une subvention d'un montant de 1 500 € a été versée pour la période du 01/02/2024 au 31/01/2025.

Sous réserve de l'attestation sur l'honneur établie par le Président de l'association,

Sous réserve de la réception de la photo du compteur transmise par mail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de subventionner sur la période du 01/02/2025 au 31/01/2026, l'association Oxygène en vue de rembourser les charges d'électricité à hauteur de 1 500 €.

- autorise Monsieur le Maire à mandater la subvention d'un montant à l'article 6574 du budget de la commune

- Il est précisé qu'un relevé de compteur sera à fournir au 01 février de chaque année.
  Il est précisé que chaque année, cette subvention sera soumise à l'avis du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)